

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 18 - votants : 23 dont 5 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session <b>ORDINAIRE</b> , à la mairie de FLEAC le <b>lundi 23 juin 2025</b> sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	---

Date de la convocation du Conseil municipal : le 17/06/2025

**PRESENTS :**

Mmes GINGAST, CHAUVEAU, AUDRA, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, GOMES DA COSTA, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN,

MM. DAVIAUX, CALANDRAUD, CHAUVAUD, GUINET, LAGARDE, LOJEWSKI, SOGUEL

**ABSENTS EXCUSES :**

MM. FREMINET, LABROUSSE, MORIN, MOUHICA, NICOLAS, Mmes BEL, LAINÉ, DIABY

**POUVOIRS :** De Mme BEL à Mme CHEMINADE

De Mme LAINÉ à Mme VASLIN

De M. MOUHICA à M. SOGUEL

De M. NICOLAS à M. CHAUVAUD

De Mme DIABY à Mme JUIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Christine CHAUVEAU

Délibération : 2025-06-07

**Finances - Décision modificative budgétaire n°3 (Budget principal)**

*Rapporteur : Hélène GINGAST*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2025-03-07 du 24 mars 2025 adoptant le budget primitif pour l'année 2025,

Vu les délibérations du conseil municipal du 14/04/2025 et du 19/05/2025, adoptant les décisions modificatives 1/2025 et 2/2025 du budget principal,

Considérant la nécessité de procéder à des écritures comptables concernant le budget principal de la Commune,

Il est proposé de modifier le BP 2025 pour le budget principal de la Commune comme suit :

En investissement :

- MJC - Micro-crèche: acquisition de matériels pour permettre l'augmentation du nombre de places de la micro-crèche et améliorer les conditions d'accueil des jeunes enfants ;
- MJC - ALSH: travaux d'adaptation des locaux pour l'accueil de loisirs (ALSH) des enfants de maternelle ;

**AR Prefecture**016-211601380-20250623-DCM\_202506\_07-BF  
Reçu le 24/06/2025

- Tennis : inscription du don du club de tennis en recette et affectation de la recette à l'opération de réfection des terrains de tennis ;
- Inscription de la subvention CAF pour le projet de micro-crèche.

EN INVESTISSEMENT					
Sens / Section	Op. / ART.	Objet	BP 2025 + DM1 et 2	DM.3	TOTAL après DM
DI	348 / 21318	MJC / matériels micro-crèche et travaux ALSH	11 620,00 €	+ 16 898,40 €	28 518,40 €
DI	333 / 21314	Tennis / réfection des terrains	46 500,00 €	+ 10 000,00 €	56 500,00 €
<b>Sous-total Dépenses d'investissement</b>				<b>+ 26 898,40 €</b>	
RI	10 / 10251	Dons et legs en capital	0,00 €	+ 10 000,00 €	+ 10 000,00 €
RI	348 / 1318	Subvention CAF	0,00 €	+ 16 898,40 €	+ 16 898,40 €
<b>Sous-total Recettes d'investissement</b>				<b>+ 26 898,40 €</b>	
<b>Sous-total de la Section d'investissement</b>				<b>0,00 €</b>	

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 23 voix pour, zéro contre et aucune abstention, DECIDE :

- D'APPROUVER la proposition ci-dessus exposée de modification du budget principal n°03-2025,
- D'AUTORISER Madame le Maire, à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré à FLEAC, le 23 juin 2025

Pour copie conforme,

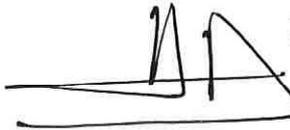
Le Maire,  
Hélène GINGAST

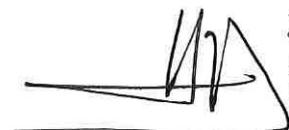
Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : 24 JUN 2025

Réception du : 24 JUN 2025

Mise en ligne le :






## AR Préfecture

### Finances - Décision modificative budgétaire n°3 (Budget principal)

Identifiant unique de l'acte : 016-211601380-20250623-DCM\_202506\_07-BF

Numéro d'acte : DCM\_202506\_07

Date de décision : 23/06/2025

Nature : DOCUMENTS\_BUDGETAIRES\_ET\_FINANCIERS

Code matière : 7-1-0-0-0 (Finances locales / Decisions budgétaires)

Fichier acte : DOCBUDG-21160138000010-016003-DM3-2025-23062025000000.xml

---

Fichier(s) annexes(s) : 202506\_07\_Finances\_DM3\_BP.pdf

---

Collectivité émettrice : commune-de-fleac

Acte transmis par : Frédérique VIROLE

---

Date d'envoi de l'acte : 24/06/2025 12:02:01

**Date de réception de l'AR : 24/06/2025 12:03:58**